

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-164 du 27 juin 1978

chargeant le Camarade DOSSOU François
Ministre du Plan, de la Statistique
et de la Coopération Technique, de
l'intérim du Camarade Augustin
HONVOH, Ministre des Enseignements
Technique et Supérieur pour compter
du 26 juin 1978.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 19 septembre 1977, portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouver-
nement ;
VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-
tions des membres du Gouvernement ;

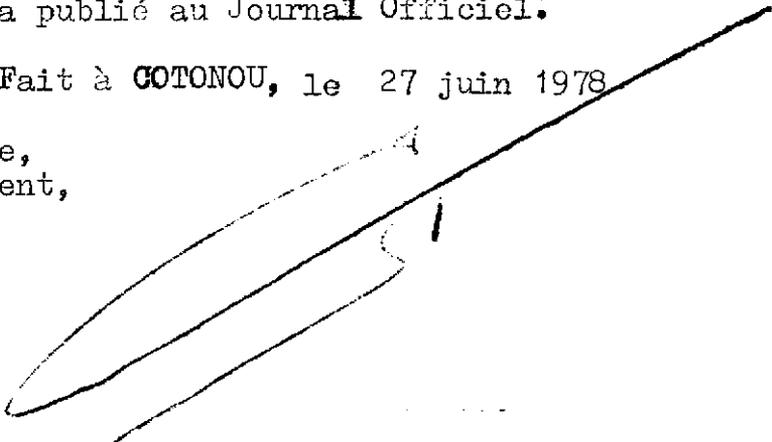
DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 26 juin 1978, le Camarade DOSSOU François,
Ministre du Plan, de la Statistique et de la Coopération Technique,
assure l'intérim du Ministre des Enseignements Technique et Supérieur,
pendant l'absence du Camarade Augustin HONVOH.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 juin 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGC 4 LETS-MPSCT 6 autres Minis-
tères 13 SPD 2 BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-CNEPI-
Gde Chanc. 3 JORPB 1.-